

Conseil municipal | Séance du 28 mars 2024

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2024-03-28-36 | Nouveau programme national de renouvellement urbain - Réhabilitation du pôle Prévost/ex Maison du citoyen (MDC) pour accueillir des activités du Conservatoire de musique et de danse
Sur le rapport de Monsieur Le Cousin Pascal**

Nombre de conseiller·es en exercice : 35

Nombre de conseiller·es présent·es à l'ouverture de la séance : 24

Date de convocation : 22 mars 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le 28 mars, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moise, Maire.

Etaient présent·es :

Monsieur Joachim Moise, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Edouard Bénard, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville, Madame Carolanne Langlois, Monsieur Johan QuérueI, Madame Alia Cheikh, Madame Karine Pégon, Monsieur Fabien Leseigneur, Monsieur Hubert Wulfranc.

Etaient excusé·es avec pouvoir :

Madame Murielle Mour donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur David Fontaine donne pouvoir à Monsieur Grégory Leconte, Madame Najia Atif donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Monsieur José Gonçalves donne pouvoir à Monsieur Didier Quint, Madame Laëtitia Le Behec donne pouvoir à Madame Juliette Biville, Monsieur Jocelyn Chéron donne pouvoir à Madame Nicole Auvray, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan QuérueI, Monsieur Serge Gouet donne pouvoir à Madame Léa Pawelski.

Etaient excusé·es :

Monsieur Brahim Charafi, Madame Noura Hamiche, Madame Virginie Safe.

Secrétaire de séance :

Monsieur Pascal Le Cousin

Exposé des motifs :

Le projet porté par la Ville de Saint-Etienne-du-Rouvray au titre du Nouveau programme national de renouvellement urbain prévoit de constituer progressivement une dorsale d'équipements publics et de services de proximité capable d'accompagner la centralité commerciale et de créer les conditions d'une véritable mixité fonctionnelle et sociale.

La médiathèque constituait la 1ère phase du projet. Elle est actuellement en cours de réalisation.

La prochaine phase va concerner la démolition de la bibliothèque actuelle pour permettre la construction de la Maison du citoyen et de l'accès aux droits (MCAD) qui intégrera divers services à la population (les services de l'actuelle Maison du Citoyen : mairie annexe – maison de justice - permanences diverses, des services de la CPAM, ...).

La réhabilitation du pôle Prévost/ex Maison du citoyen pour accueillir des activités du conservatoire de musique et de danse vient terminer l'intervention sur cette dorsale.

Les deux opérations (MCAD et réhabilitation du pôle Prévost/ex MDC) distinctes sont réunies au sein d'un même concours afin de respecter une identité architecturale pour la dorsale d'équipements. Ces études doivent démarrer durant le 1er trimestre 2024 pour une livraison prévisionnelle de ces équipements en 2026.

Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- La délibération n°2018-06-28-10 du Conseil municipal du 28 juin 2018 approuvant le projet urbain du Château-Blanc et le schéma d'aménagement qui en découle,
- La délibération n°2019-10-17-20 du Conseil municipal du 17 octobre 2019 approuvant la convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier du Château-Blanc,
- La délibération n°2022-12-15-27 du Conseil municipal du 15 décembre 2022 approuvant la signature de l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier du Château-Blanc.

Considérant que :

- La convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier du Château-Blanc signée le 2 avril 2020 prévoit la réhabilitation de l'ex Maison du citoyen permettant d'accueillir des activités du Conservatoire de musique,
- Les travaux de réhabilitation de l'ex Maison du citoyen en vue d'accueillir une annexe du Conservatoire de musique ont vocation à participer à la structure urbaine et la revalorisation du Centre Madrillet,
- Le coût de l'opération est estimé à 528 000,00 € HT – 633 600,00 TTC,

- Le plan de financement prévisionnel de cette opération pourrait être le suivant :

Région Normandie	211 200,00 €
Département de Seine-Maritime	132 000,00 €
Métropole Rouen Normandie	64 680,00 €
Ville de Saint-Etienne-du-Rouvray	120 120,00 €
- Les études démarrent au premier trimestre 2024.

Décide :

- D'approuver ce plan de financement et de rechercher toute autre subvention possible.
- Et de solliciter les subventions qu'il comporte auprès de la Région Normandie, du Département de Seine-Maritime, de la Métropole Rouen Normandie et de tout autre financeur.

Précise que :

- Les recettes en résultant seront affectées au budget de la Ville prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse

Monsieur Pascal Le Cousin

Maire

Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 29/03/2024

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20240328-lmc134593-DE-1-1

Affiché ou notifié le 3 avril 2024